

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 07 JUIN 2019*

**N° de la délibération : BM/HP/2019/06-04-44**

**Objet : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA RENOC POUR LA CONSTRUCTION  
D'UNE STATION D'EPURATION**

**Nombre de conseillers en exercice : 28**

**Présents : 18**

**Délégations : 04**

**Absents : 06**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20190607-BMHP2019060444-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2019

Affichage : 18/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi sept juin à dix-neuf heures vingt-huit minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 Mai 2019.

**Etaient présents (18)** : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Laurent CHERALDINI, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Ginette BANCO, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, Mme Jocelyne DELORD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Kitty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

**Délégations (04)** :

M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Prosper RIBAC

Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Marmie STENARD

Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

**Absent excusé (01)** : M. Gesner CYSIQUE

**Absents non excusés (05)** : M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Pâquerette JALEME, Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

**Secrétaire de séance** : Mme Ornella KINDEUR

**Quorum** : réalisé

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA RENOC  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire expose que lors du conseil municipal du 19 Mars 2019, la RENOC nous a présenté le programme de travaux immédiats pour l'extension du réseau d'eau potable de BAZIN vers le bourg et dans les principales artères du Bourg et la réalisation du réseau d'assainissement collectif du bourg avec la construction d'une station d'épuration.

A ce titre, la RENOC sollicite de la commune la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup> environ dans le secteur de Saint Amélie (parcelles cadastrées AY55 et AY246 pour partie)

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Considérant l'intérêt général de l'opération,

**Après en avoir délibéré, et après scrutin public, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- 1) **DE METTRE à disposition de la RENOC un terrain d'une superficie de 12 000m<sup>2</sup> extrait des parcelles AY55 et AY246 pour partie**
- 2) **DE DONNER tous pouvoir au Maire pour entreprendre les négociations avec la RENOC en vue d'arrêter les conditions de la mise à disposition et à signer tous actes s'y rapportant.**

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 07 Juin 2019**

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Laurent CHERALDINI, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Ginette BANCO, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, Mme Jocelyne DELORD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Kitty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentés (04) : M. Rénaît SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Prosper RIBAC, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Marmie STENARD, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

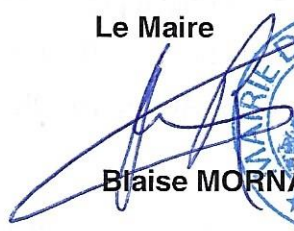
971-219711199-20190607-BMHP2019060444-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2019  
Affichage : 18/06/2019

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

  
**Blaise MORNAL**



**Certifié exécutoire par le maire**

**Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.